



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES section langues vivantes étrangères : italien est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Elisabeth LINET
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LYON

Secrétaire générale

Mme Marianne URBANET
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

Membres du jury

M. Patrick BLANDIN
Professeur certifié

Académie de BORDEAUX

Mme Alessandra BOISARD
Professeure certifiée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Cinzia CARLUCCI
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de GRENOBLE

Mme Marika GALLI
Professeure agrégée

Académie de BESANCON

M. Giuseppe IORFIDA
Professeur certifié

Académie de REIMS

M. Serge Lorenzo MILAN
Maître de conférences des universités

Académie de NICE

M. Sébastien OLIVIERI
Professeur certifié

Académie de LYON

M. Sylvain TROUSSELARD
Maître de conférences des universités

Académie de LYON

Mme Anne-Marie VEDECHE
EC. R Professeure certifiée

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU